

Programme POP

Protocole POPAmphibien
Spécifique « Grenouille brune »
Édition 2022

Structure coordinatrice



Structures partenaires



CONTEXTE

Ce document a été élaboré par la Société Herpétologique de France (SHF), les Réserves Naturelles de France (RNF), l'Office National des Forêts (ONF), l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE), le Centre d'Écologie Fonctionnelle & Évolutive de Montpellier (UMR CEFE) et le Centre d'Études Biologiques de Chizé (UMR CEBC) [version d'avril 2016 réactualisée par Audrey Trochet (SHF) en juin 2020].

La **Société Herpétologique de France coordonne le programme POP**, en assurant à la fois le **déploiement des protocoles à l'échelle nationale**, la **centralisation des données** et le **suivi des analyses**, ainsi que l'**animation du programme**.

L'objectif principal de la mise en œuvre de ce protocole est de connaître la tendance (accroissement, diminution, stabilité) des populations des Amphibiens à l'échelle nationale, et de tester une série d'hypothèses pour expliquer les tendances observées, tout en facilitant la mise en place de suivis standardisés à l'échelle locale. Ce protocole a été conçu pour permettre la participation d'un public averti (en général des professionnels de l'environnement) et nécessite une animation importante pour sa mise en œuvre annuelle.

Ces indicateurs sont voués à devenir de précieux outils d'aide à la décision pour nos partenaires institutionnels. Ils permettront également d'étayer les méthodologies d'évaluation de l'état de conservation des espèces cibles (comme par exemple les espèces classées menacées par les Listes Rouges UICN ou les espèces d'intérêts communautaires) ou de leurs habitats (évaluation zone Natura2000, évaluation de pratiques de gestion dans des aires protégées, etc.).

CONTACTS

CONTACT SHF : popamphibien@lashf.org

Contact RNF, Grégory MAILLET : grand-lemps@espaces-naturels.fr

Contact ONF, Cédric BAUDRAN : cedric.baudran@onf.fr

Contact UNCPIE, Arnault SAMBA : asamba@uncpie.org

Contact CEFE, Claude MIAUD : claudemiaud@cefe.cnrs.fr

Contact CEBC, Olivier LOURDAIS : olivier.lourdais@cebc.cnrs.fr

CITATION

Barrioz M. & Miaud C. (coord.) 2016 – Protocoles de suivi des populations d'amphibiens de France, « POPAmphibien Spécifique Grenouille brune ». Société Herpétologique de France – version 2022.

SOMMAIRE

Contexte	2
Contacts	2
Sommaire.....	3
Protocole POPAmphibien Spécifique « Grenouille brune »	4
I. Présentation générale	4
a. Objectif général	4
b. Échelle d'étude	4
c. Moyens à mobiliser	4
II. Objectif opérationnel	4
III. Mise en place du protocole.....	5
a. Choix de l'aire	5
b. Repérage et pré-sélection de l'aire et des sites.....	6
c. Ajout et suppression de sites.....	6
d. Description des aires et des sites : variables environnementales à mesurer.....	6
e. Calendrier des passages	7
f. Déroulement des passages et méthodes de prospection	7
g. Fréquence du suivi.....	8
IV. Partage de données et valorisation des résultats.....	8
a. Formatage des données	8
b. Analyses des données	8

PROTOCOLE POPAMPHIBIEN SPECIFIQUE « GRENOUILLE BRUNE »

PROTOCOLE DE SUIVI DE L'OCCURRENCE ET DE L'ABONDANCE DES GRENOUILLES BRUNES

I. Présentation générale

a. Objectif général

L'objectif du protocole *POPAmphibien Spécifique « Grenouilles brunes »* est de suivre les tendances des populations de **Grenouilles brunes** à partir de l'estimation de l'**occurrence et de l'abondance des espèces** dans les **points d'eau**. Les espèces cibles sont : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Grenouille des champs (*Rana arvalis* ; la Grenouille des champs n'est pas proposée pour un suivi national, mais les acteurs locaux peuvent mettre en place un suivi de populations dans leur région dont nous proposons ici le protocole).

b. Échelle d'étude

Ce protocole standardisé permet de suivre la dynamique des populations de Grenouilles brunes à une échelle locale (réserve naturelle, conservatoire, commune, etc.), tout en offrant la possibilité d'un suivi régulier dont les résultats pourront intégrer les suivis régionaux et nationaux. Il peut évidemment être appliqué à une l'échelle de territoires plus vastes (bassin versant, périmètre Natura 2000, département, région, etc.) selon les objectifs et les moyens disponibles. Les résultats issus de ce suivi peuvent intégrer le *POPAmphibien Communauté*.

c. Moyens à mobiliser

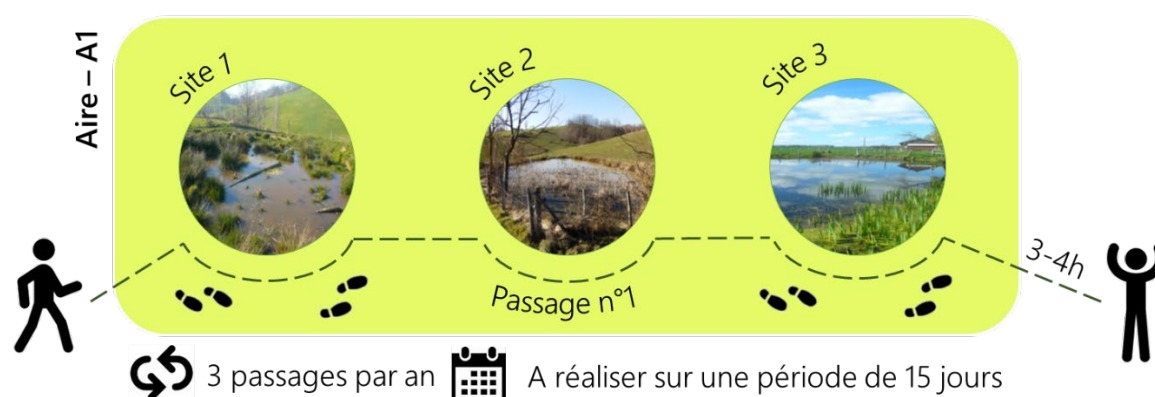
La mise en place de ce protocole repose sur la sélection d'aires, à l'intérieur desquelles se trouvent des « sites » (en milieux gérés ou non gérés) ; ainsi que du suivi de ces sites par des personnels formés. Ce protocole se base sur la détection de **pontes** et d'**adultes** de Grenouilles brunes dans des sites aquatiques, et ne nécessite pas de captures (il n'est donc pas nécessaire d'avoir une dérogation pour la capture provisoire d'espèces protégées ici). Le suivi des sites se fait lors de plusieurs passages réalisés dans l'année. Les dates des passages sont déterminées en fonction de la phénologie de la reproduction des espèces (pouvant être définie avec l'aide du coordinateur régional SHF si besoin : lashf.org/qui-sommes-nous/).

II. Objectif opérationnel

- Le principe général est de **visiter** au moins 3 « sites » aquatiques au sein d'une « aire » dont l'étendue est définie par la durée totale de la sortie sur le terrain (entre 3h et 4h maximum pour visiter tous les sites d'une aire). La taille de l'aire est donc dépendante de la densité des sites qui s'y trouvent (ainsi que des conditions d'accès). L'aire (et les sites qui la composent) est **fixée définitivement** la première année du suivi ;

- Les inventaires sont effectués lors de trois « **passages** » répartis sur la durée de la période de reproduction (**période courte de l'ordre de 15 jours**). Pour chaque passage, tous les sites d'une aire sont visités, de préférence le même jour ou dans une période assez courte (de l'ordre d'une semaine). Chaque site aquatique est donc **visité trois fois par saison de reproduction** (donc, par an). ;
- L'approche est basée sur le comptage des pontes et/ou des adultes par site aquatique. Il s'agit de **mesurer la variation de l'abondance des différentes espèces au cours du temps** ;
- L'**effort de prospection** est identique et cadré pour chaque site (méthode de détection, moment, durée...). Ces aspects sont définis, si nécessaire, en accord avec les coordinateurs régionaux et/ou nationaux en fonction des cortèges spécifiques ou des habitats de l'aire d'étude.

EXEMPLE D'UNE AIRE AVEC 3 SITES AQUATIQUES A SUIVRE :



III. Mise en place du protocole

a. Choix de l'aire

Le choix des aires suivies est fait par les observateurs en fonction de critères de faisabilité (accès) et d'objectif (suivi à l'échelle d'une région, de milieux particuliers, de modes de gestion, etc.). Une aire doit être définie avec une certaine **homogénéité paysagère** (c'est-à-dire que les sites présents au sein d'une aire doivent être similaires en terme d'entité paysagère, par exemple un ensemble de ruisseaux forestiers). On évitera de réaliser des prospections sur des sites d'une trop grande largeur car l'effort de prospection sera insuffisant et le protocole inadapté.

→ Une fois que les premiers bilans auront été réalisés, une concertation entre les différentes structures partenaires permettra d'identifier si des entités paysagères auront été sous-représentées dans les suivis POPAmphibien. Les coordinateurs du programme pourront donc orienter la mise en place de nouveaux suivis vers des paysages peu représentés si nécessaire, afin de se rapprocher le plus possible d'un plan d'échantillonnage stratifié à l'échelle nationale.

➔ L'info à retenir : L'aire identifiée doit être dans un paysage homogène.

b. Repérage et pré-sélection de l'aire et des sites

Après un repérage sur carte et photographie aérienne (recherche d'un secteur avec, par exemple, quatre ou cinq mares), une visite sur le terrain est effectuée de jour afin de **localiser et numéroté les sites aquatiques** présents (on s'assurera des possibilités physiques et réglementaires d'accès aux sites) dans l'aire sélectionnée. Les sites sélectionnés peuvent être des sites dans lesquelles les espèces cibles ont déjà été observées, ou des sites proches de sites connus pour héberger les espèces cibles (sans *a priori* sur la présence des espèces).

Une **estimation** de la **durée de la visite des sites** (qui tient compte des méthodes de détection des espèces utilisées) est réalisée et doit être raisonnable (entre **3h et 4h au total** pour une sortie en fonction de la difficulté du terrain).

Une fois l'aire et les sites sélectionnés, remplir le [bulletin d'inscription POPAmphibien](#) et l'envoyer à popamphibien@lashf.org.

➡ **L'info à retenir** : Au sein de l'aire, au moins 3 sites aquatiques doivent être identifiés. La visite de l'ensemble des sites doit être comprise entre 3h et 4h maximum.

c. Ajout et suppression de sites

Au cours des différents passages, ou d'une année sur l'autre, des sites aquatiques sont susceptibles d'apparaître ou de disparaître de l'aire sélectionnée (en cas de restriction d'accès sur un terrain privé par exemple). Dans ce cas, même si les sites disparus ou inaccessibles ne seront plus suivis, les autres sites de l'aire concernée devront toujours faire l'objet du suivi dans le cadre du protocole (c'est-à-dire 3 passages par an). Les nouveaux sites seront inclus dans le protocole au fur et à mesure de leur apparition : on tiendra compte de ce phénomène dans le choix de la taille des aires étudiées, certaines unités paysagères pouvant évoluer très vite alors que d'autres peuvent être prédites comme relativement stables.

➡ **L'info à retenir** : Les sites disparus ou inaccessibles doivent être retirés des suivis (bien que le suivi des autres sites identifiés dans l'aire doit être maintenu). De nouveaux sites apparus doivent être intégrés aux suivis.

d. Description des aires et des sites : variables environnementales à mesurer

L'aire sélectionnée est nommée selon le lieu-dit ou la commune la plus proche (pour faciliter sa localisation). Une (ou des) photographie(s) de l'ambiance globale sera(ont) réalisé(es) en début de phase de végétation ou à la période la plus représentative pour la région considérée. Pour chaque tronçon, une photographie (panoramique) sera réalisée systématiquement en début d'application du protocole.

Aux différentes étapes du protocole, plusieurs variables environnementales sont à mesurer (les variables des aires et des sites peuvent être mesurées avant le premier passage, dès que la phase de repérage et de pré-sélection est terminée ; voir la [fiche habitats POPAmphibien](#) et la [fiche de saisie POPAmphibien Spécifique « Grenouille brune »](#) disponibles sur le site de la SHF) :

- Pour chaque aire (à ne saisir qu'une fois au début du protocole) : catégorie paysagère ;

- Pour chacun des sites (à ne saisir qu'une fois au début du protocole) : description du milieu aquatique, turbidité, variation du niveau d'eau, courant, végétation aquatique principale, rives, habitat terrestre environnant, activité humaine, site protégé.
- A chaque passage (à saisir plusieurs fois, soit 3 fois par an) : date du passage, température de l'air, température de l'eau, pluviosité, ensoleillement, vent, méthode de prospection.

e. Calendrier des passages

Les dates de passages ne sont pas fixes (la période la plus favorable pour détecter les pontes et adultes de grenouilles brunes dans les points d'eau dépend des régions) et sont à définir en fonction des spécificités régionales (avec l'aide du coordinateur régional SHF si besoin : lashf.org/qui-sommes-nous/). Cette connaissance préliminaire est nécessaire avant le démarrage du suivi.

Les méthodes d'analyse sont basées sur le principe de « population fermée », il faudra donc que les **3 passages** soient effectués **sur une période relativement courte** (de l'ordre d'une quinzaine de jours pour effectuer les 3 passages) afin de ne pas avoir de natalité, de mortalité, d'émigration ou immigration dans la population entre le premier et le dernier passage.

f. Déroulement des passages et méthodes de prospection

Il est fortement conseillé aux observateurs de participer par équipe de deux pour des raisons d'efficacité et de sécurité. Il s'agit ici d'un **comptage de pontes et d'adultes de grenouilles brunes** à chaque passage, **à vue uniquement**.

- **Étape 1** → Prospecter chaque site pour le comptage des pontes et des adultes. L'heure de début et de fin de prospection de chaque site est notée :
 - **Pour la recherche visuelle des pontes dans l'eau** : parcourir en journée les berges du site aquatique en comptant les pontes de l'espèce cible. Noter l'effectif observé de ponte de l'espèce cible pour l'ensemble du site. Noter la durée de prospection. En cas de grands sites aquatiques, un ou plusieurs secteurs peuvent être sélectionnés sur lesquels sont réalisés les comptages. En le cas de grande frayère, l'individualisation des pontes n'est pas possible et l'estimation de l'effectif devra se faire par le nombre de mâles détectés sur le site (voir point suivant). Le port de lunettes verres polarisants est fortement recommandé pour détecter et compter les pontes sous l'eau
 - **Pour la recherche visuelle des adultes dans l'eau** : ce protocole est à mettre en place après la tombée de la nuit (l'utilisation d'une lampe torche d'une puissance d'au moins 300 lumens est recommandée). Approcher discrètement du site aquatique. Faire un point d'écoute de 5 minutes ou jusqu'à ce que l'espèce cible soit entendue. Parcourir les berges du site aquatique en balayant le plan d'eau à l'aide de la lampe torche et en comptant les individus à l'eau (mâles, dont individus en amplexus). Noter l'effectif observé pour l'espèce cible pour l'ensemble du site. Noter la durée de prospection. Dans le cas de chœur de chanteurs, s'approcher suffisamment près pour pouvoir compter les individus avec la lampe torche. Attendre sur place 5 minutes sans bruit ni mouvement. Faire le comptage à l'issue de cette période. En cas de grands sites aquatiques, un ou plusieurs secteurs peuvent être sélectionnés sur lesquels sont réalisés les comptages. En cas de grande frayère, un sous

échantillonnage peut être réalisé pour estimer l'effectif total de mâles : compter le nombre de mâles pour e.g. 2 m² et multiplier par la surface couverte par le chœur

- **Étape 3** → Passer au site suivant et appliquer le même protocole

g. Fréquence du suivi

Les aires sélectionnées seront prospectées **tous les ans**.

IV. Partage de données et valorisation des résultats

a. Formatage des données

Les données récoltées sur le terrain sont à saisir dans le tableau Excel standardisé joint (voir la [fiche de saisie POPAmphibien Spécifique « Grenouille brune »](#) disponible sur le site de la SHF) et à envoyer à la SHF à l'adresse : popamphibien@lashf.org. L'animateur du réseau POPAmphibien lancera des appels à la compilation des données à chaque fin d'année, juste avant les nouveaux suivis d'hiver.



Nouveauté ! A partir de 2022, le déploiement d'un **outil national pour la saisie en ligne des données issues des différents protocoles POPAmphibien** (sous la plateforme **GeoNature**) permettra (i) de simplifier et d'harmoniser les données saisies, et de limiter les jeux de données non exploitables pour les analyses ; et (ii) d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs suivis. Un tutoriel ainsi qu'une série de plusieurs

webinaires seront réalisés et mis en ligne sur le site de la SHF pour faire découvrir cet outil.

b. Analyses des données

Les données issues des protocoles POPAmphibien sont analysées chaque année par un prestataire spécialisé dans l'analyse de séries temporelles de données d'occurrence. Les participants sont informés avant chaque nouvelle campagne des résultats précédents révélant les tendances des populations d'amphibiens à l'échelle nationale.

Il sera également possible sous certaines conditions d'obtenir des résultats à l'échelle locale et départementale (contacter directement l'animateur du réseau POPAmphibien pour plus d'informations : popamphibien@lashf.org).